

Parc éolien Le Moulin à Vent SAS

À l'attention de Monsieur le Préfet des Ardennes
Préfecture des Ardennes
1, Place de la Préfecture
08000 Charleville-Mézières

Vern-sur-Seiche, le 26 août 2019

Objet : Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Référence : Projet éolien Le Moulin à Vent
Communes de La Romagne, Givron et Doumely-Bégnny (08)

Monsieur le Préfet,

Je soussigné Robert CONRAD, Directeur général de la société Parc éolien Le Moulin à Vent SAS, ai l'honneur de solliciter l'autorisation environnementale pour construire et exploiter le parc éolien Le Moulin à Vent sur les communes de La Romagne, Givron et Doumely-Bégnny, au titre des Installations Classées, rubrique n°2980-1.

Nous vous soumettons aujourd'hui un dossier complété suite au relevé des insuffisances formulé par vos services en date du 30 août 2018.

Ce projet éolien, composé de six éoliennes d'une hauteur en bout de pale de 180 m et 150 m, ainsi que de deux postes de livraison, permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans la Loi de Transition Énergétique, à savoir 40% d'énergies renouvelables électriques dans la production nationale en 2030.

En outre, le projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2019 - 2028 confirme les atouts de l'éolien terrestre en affichant des objectifs de déploiement pour atteindre environ 35 GW en 2028 contre 15 GW aujourd'hui.

Dans le cadre de cette requête, nous vous demandons également de prendre en considération, notre demande de dérogation au plan d'ensemble à l'échelle de 1/200ème indiquant les dispositions projetées de l'installation. Du fait de l'emprise importante du parc éolien, pour faciliter sa réalisation et sa lisibilité, ce plan d'ensemble a été réalisé à l'échelle de 1/1 000ème.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses considérations.

Robert CONRAD
Directeur Général

